

# INFOTRI

LE MAGAZINE D'INFORMATION DU SMICOTOM

DÉCEMBRE 2024 | N°45

[www.smicotom.fr](http://www.smicotom.fr)



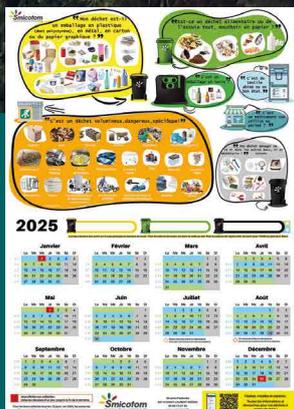
Dossier

**Le traitement des déchets: des enjeux écologiques et financiers / p.4**

Chiffres clés Premiers résultats des nouveaux plannings de collecte : / p.2

Actualité En 2025, la collecte s'adapte au tri sur trois communes et deux secteurs supplémentaires / p. 3

Tri Le tri dans le garage/ p.6 Infos pratiques p.7



À détacher de ce numéro  
Calendrier de collecte 2025





**Yves BARREAU**  
Président du SMICOTOM

La nouvelle stratégie de collecte des déchets initiée le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur 24 des 32 communes du territoire montre des résultats encourageants en faveur d'une augmentation des déchets valorisables et d'une diminution des déchets résiduels.

L'incitation à plus de tri est au coeur de cette réorganisation alors que notre

capacité d'enfouissement s'amenuise. En effet, à compter de 2025, nous ne pouvons plus stocker les déchets sur le site à Naujac-sur-Mer au delà de 17 500 tonnes. Avec plus de 24 000 tonnes de déchets enfouis en 2024, nous allons être dans l'obligation d'externaliser une partie de la production de déchets résiduels de notre territoire.

La réduction des déchets et le tri ont été au coeur de nos stratégies menées depuis le début du mandat. Quoi qu'on puisse en dire, elles portent leurs fruits puisque nous avons réussi à inverser la courbe de production des déchets en général et notamment l'enfouissement\*. Toutefois, ce n'est pas suffisant et nous devons redoubler d'effort car nous sommes dans un contexte financier défavorable. Taxe Générales sur les Activités Polluantes au plus haut, externalisation du tonnage à des coûts plus élevés et dernièrement une majoration sur la TGAP au delà d'un seuil.

Un tri qualitatif et respectueux est résolulement la seule alternative pour réduire les charges financières liés à la gestion de nos déchets. Nous avons

tout mis en place pour favoriser la valorisation autant à domicile qu'en déchèterie mais nous avons besoin de votre engagement.

Jetons moins, jetons mieux !  
En attendant, passez de bonnes fêtes de fin d'année et faites une place aux déchets dans vos résolutions 2025 !

\* en savoir plus sur le fonctionnement et le prix des déchets sur le territoire  
Rapport d'activité 2023



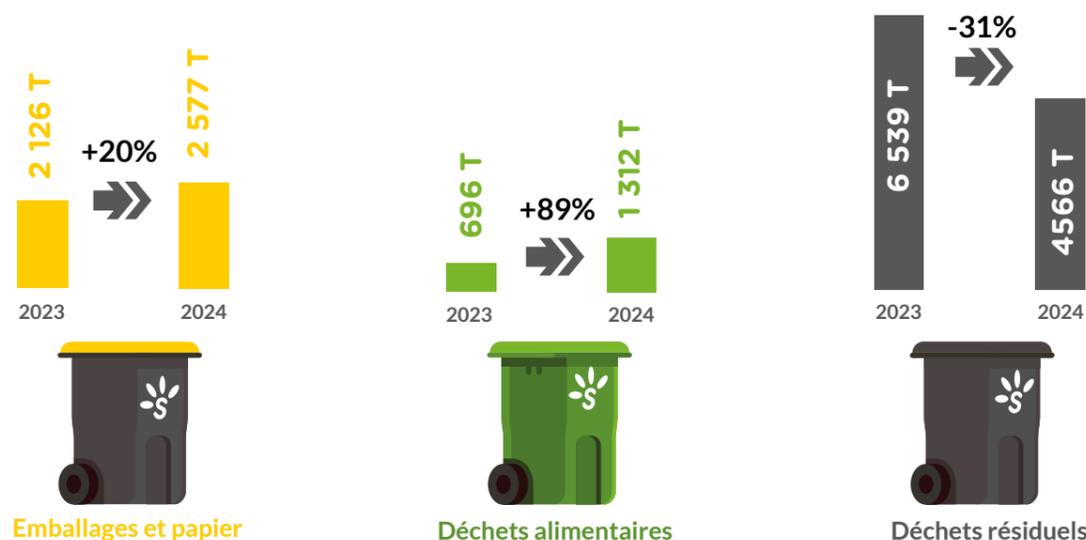
consultable sur [www.smicotom.fr](http://www.smicotom.fr)  
> Les décisions

Lettre d'information éditée par le : SMICOTOM, 20 zone d'activités 33112 SAINT-LAURENT-MÉDOC  
Directeur de la publication : Yves BARREAU, Président du SMICOTOM  
Rédaction et mise en page : Communication SMICOTOM  
Crédits photos : Smicotom, Freepik  
Impression sur papier PEFC : Imprimerie à réaction, 41 rue Breteil, 33326 EYSINES  
Distribution : La POSTE - Tirage : 31 500 exemplaires  
N°ISSN: 2417-3525  
Date de parution : Décembre 2024 - Magazine gratuit.

Chiffres clés

Tri des déchets : premiers résultats des nouveaux plannings de collecte\*

\* COMMUNES DE : BEGADAN, BLAIGNAN-PRIGNAC, CISSAC-MÉDOC, CIVRAC-EN-MÉDOC, COUQUÈQUES, GAILLAN-EN-MÉDOC, JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC, NAUJAC-SUR-MER, ORDONNAC, QUEYRAC, SAINT-CHRISTOLY-MÉDOC, SAINT-ESTÈPHE, SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE, SAINT-LAURENT-MÉDOC, SAINT-SAUVEUR, SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE, SAINT-VIVIEN-DE-MÉDOC, SAINT-YZANS-DE-MÉDOC, TALAIS, VALEYRAC, VENDAYS-MONTALIVET, VENSAC, VERTHEUIL.



Comparatif des tonnages janvier - octobre 2023 / janvier - octobre 2024

En 2025, la collecte s'adapte au tri des déchets\*

Le 6 janvier prochain, trois communes et deux secteurs\* supplémentaires vont être associés à la nouvelle stratégie de collecte en faveur du tri des déchets recyclables et valorisables.

Favoriser la collecte des emballages et des déchets alimentaires, c'est la stratégie du nouveau schéma de collecte entamé en début d'année. L'optimisation du recyclage et du compostage et la réduction de l'enfouissement sont les objectifs de cette nouvelle organisation initiée sur 24 des 32 communes du territoire en janvier 2024.

À la fois plus incitatif mais également plus cohérent, le principe est de collecter le bac jaune et le bac vert toutes les semaines et de passer une semaine sur deux pour le bac noir.

UNE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES À DYNAMISER

En effet, le bac jaune destiné aux emballages recyclables concentre le plus gros volume de déchets. L'évolution des consignes de tri à tous les emballages en 2023 a renforcé son usage.

D'un autre côté, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 prévoit l'obligation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Collecte d'ores et déjà existante sur notre territoire depuis les années 2000, l'occasion était faite de la redynamiser car elle est bien trop souvent assimilée à tort aux déchets verts.

En conséquence, sans emballages et sans déchets alimentaires, le bac noir des déchets résiduels, est largement amoindri et ne nécessite pas de passer toutes les semaines.

DES RÉSULTATS POSITIFS

Les résultats chiffrés de cette évolution entamée début 2024 nous montrent que cela fonctionne ! Fort de ce constat, ce sont les communes de Grayan-et-L'Hôpital, Lesparre-Médoc, Pauillac et les secteurs Montalivet et Vensac Océan qui vont rejoindre le mouvement en 2025.

\* GRAYAN-ET-L'HÔPITAL, LESPARRE-MÉDOC, PAUILLAC, VENDAYS-MONTALIVET ET VENSAC SECTEUR OCÉAN.

**À DÉTACHER DE CE NUMÉRO**

Poster consignes de tri et calendrier 2025 à détacher de ce numéro.

Affichez et consultez les consignes avant de jeter !

Plannings de collecte des communes et secteurs concernés à compter du 6 janvier 2025

	Emballages et Papier	Déchets alimentaires	Déchets résiduels
	Jours de collecte	Jours de collecte	Jours de collecte *
Grayan-et-L'Hôpital	Jeudi matin	Jeudi matin	Jeudi matin
Lesparre-Médoc	Jeudi matin	Jeudi matin	Mercredi matin
Pauillac	Mercredi matin	Mercredi matin	Mercredi matin
Vendays-Montalivet	Mercredi matin	Mercredi matin	Jeudi matin
Vensac - Secteur Océan	Mercredi matin	Mercredi matin	Jeudi matin

\* semaines bleues ou semaines vertes > voir calendrier



## Le traitement des déchets : des enjeux écologiques et financiers.

Juste après les démarches de réduction des déchets, le tri à la source est une étape primordiale car elle permet de les orienter vers la filière appropriée dans une démarche d'économie circulaire. À défaut (ce qui n'a pas été trié) ou ce qu'il reste après le tri doit également être traité mais dans un contexte financier défavorable.

La sortie du plastique à usage unique, le remplacement de la vaisselle jetable dans les fast food par de la vaisselle réutilisable, l'arrêt de l'impression systématique des tickets de caisse, mais également l'harmonisation des consignes de tri à tous les emballages en France, la généralisation du tri et la valorisation des déchets alimentaires, le développement du réemploi, de la réparation mais également de nouvelles filières, ... , la transformation du système vers des pratiques plus vertueuses est largement amorcée. C'est la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 qui entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

De fait, les réglementations modifient également les conditions d'élimination des déchets non dangereux non valorisables.

Avec des tonnages limités et surtaxés, le coût de traitement des ordures ménagères et des encombrants s'envole. Entre l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) depuis 2020 jusqu'à atteindre 65 € la tonne en 2025, des mesures de réduction de capacité d'enfouissement pour le centre de stockage à Naujac-sur-Mer imposant une externalisation vers un traitement plus coûteux et plus dernièrement la mise en oeuvre d'une TGAP majorée au delà d'un seuil, il devient indispensable d'optimiser le tri pour réduire la quantité de déchets résiduels à traiter que ce soit par enfouissement ou incinération.

## LES DÉCHETS RÉSIDUELS : de quoi parle t-on ?



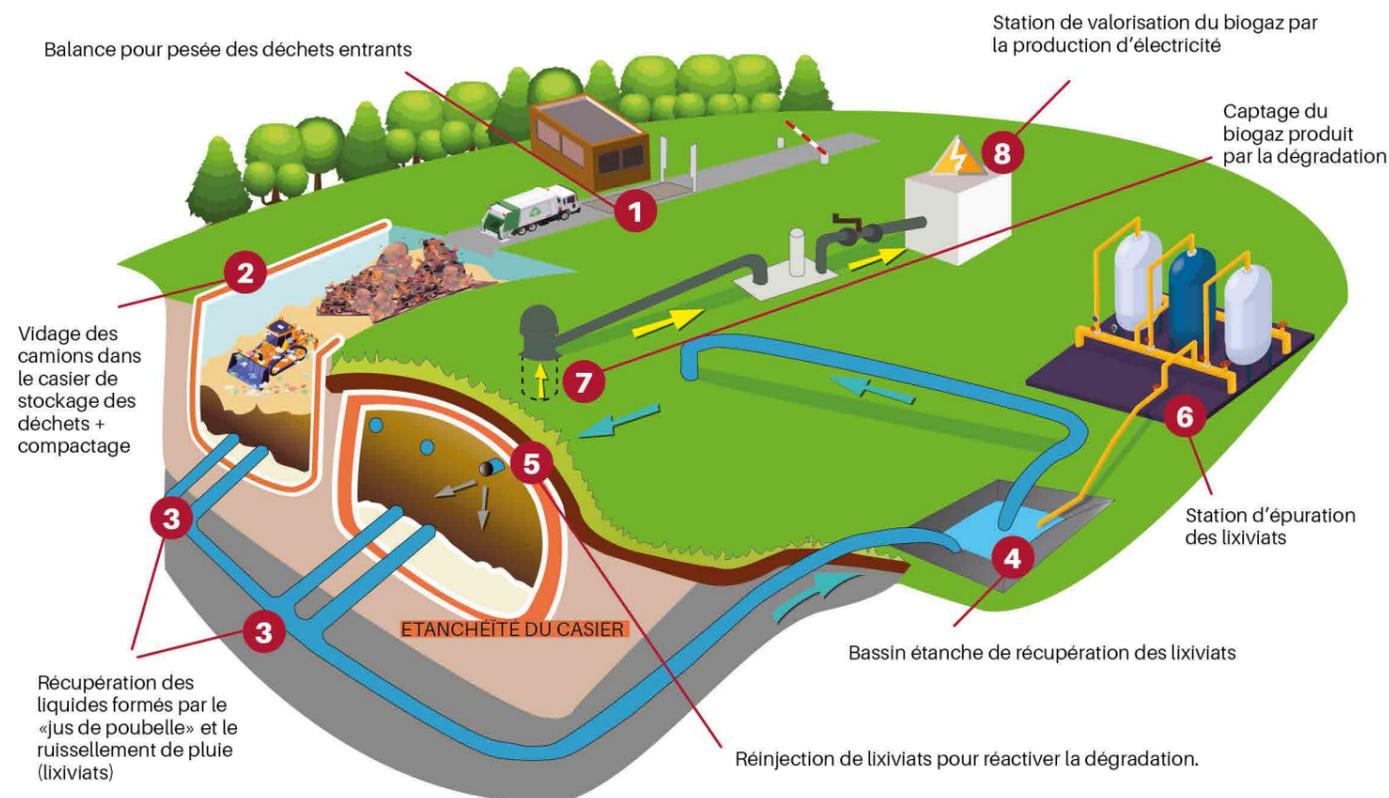
**BAC NOIR COLLECTÉ À DOMICILE ET POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**



**BENNE DÉDIÉE AUX DÉCHETS RÉSIDUELS EN DÉCHÈTERIE**

## LE STOCKAGE DES DÉCHETS

Comment cela fonctionne ? Combien cela coûte au Smicotom ?



*L'avenir du centre de stockage et des préoccupations financières qui imposent la nécessité d'optimiser le tri pour réduire la quantité de déchets à enfouir ou incinérer.*

### Le cadre réglementaire

Arrêté préfectoral du 31/10/2019 autorisant le Smicotom à exploiter l'installation de stockage de déchets non dangereux sur le territoire de la commune de Naujac-sur-Mer jusqu'au 31/12/2035 avec une capacité maximale autorisée à

**17 500 tonnes par an à partir de 2025**

+

Arrêté préfectoral du 28/10/2024 pour la mise en oeuvre d'une TGAP\* majorée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 partir de 9 464 tonnes pour le Smicotom.

Tonnage des déchets

Capacité de stockage annuelle

Taxe Générale sur les activités polluantes

Majoration TGAP

Externalisation vers incinération (transport + traitement)

Coût de traitement des déchets résiduels

**EN 2023**

Données consolidées

**EN 2025**

Simulation sur la base du tonnage 2023

	24 397 tonnes	
Capacité de stockage annuelle	26 300 tonnes	17 500 tonnes
Taxe Générale sur les activités polluantes	58 €/tonne	65 €/tonne
Majoration TGAP	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Externalisation vers incinération (transport + traitement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Coût de traitement des déchets résiduels	2 666 600 €	estimatif à 3 252 000 €

\*Taxe Générale sur les Activités Polluantes

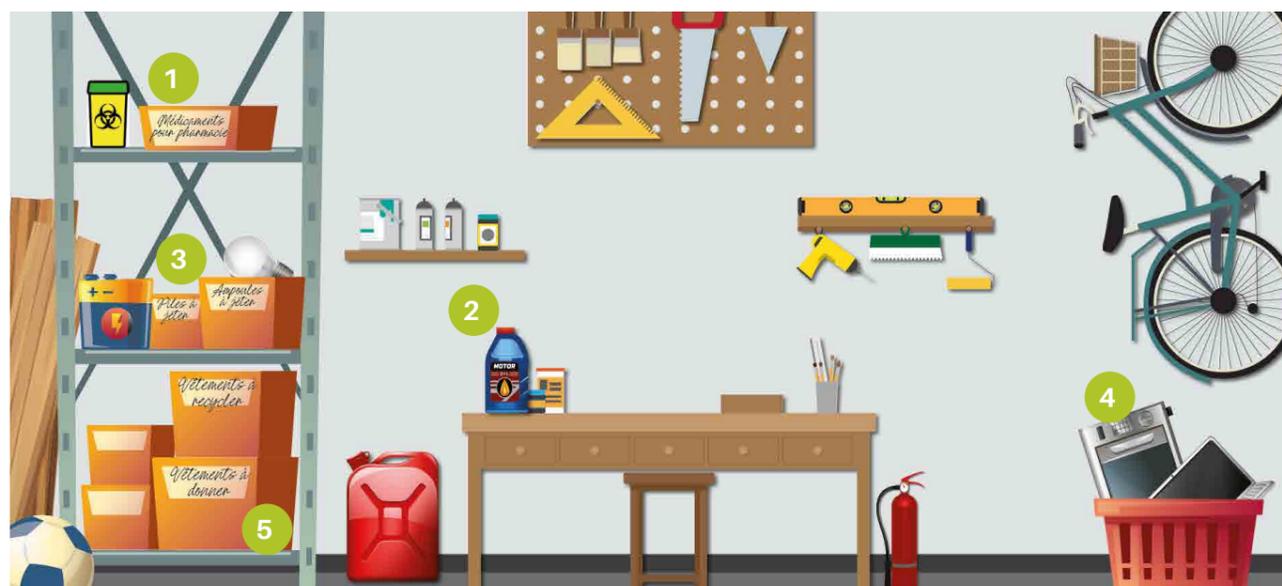
## Le garage, espace de bricolage et de stockage

Souvent considéré comme la dernière pièce de la maison, le garage sert bien souvent de lieu de stockage plus que de lieu de résidence de sa voiture. Entre les affaires que l'on utilise, celle qu'on a oublié ou celles à jeter, il est temps de faire le tri pour mieux s'y retrouver !

Ranger son garage est une tâche fastidieuse. Pourtant, un garage rangé est source d'optimisation d'espace de la maison. Organisation est le maître mot pour faire cohabiter les articles de sports et loisirs, de bricolage, de jardinage, les affaires

inutilisées ou encore les déchets à rassembler avant de les jeter.

Dangereux, infectieux, spécifiques, réemployables ou recyclables, les déchets ont différents exutoires.



**1 LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS**  
Qu'ils soient périmés ou non, ils ne se jettent pas à la poubelle. Contenant des substances actives, les médicaments sont potentiellement dangereux pour la santé s'ils sont mal utilisés, mais aussi pour l'environnement s'ils sont jetés avec les eaux usées ou mélangés avec les ordures ménagères. Ils doivent donc être ramenés directement à la pharmacie. Ils suivent alors une filière où ils seront détruits dans des conditions sécurisées.  
**et LES DÉCHETS INFECTIEUX**  
Aiguille, cathéter, micro-perfuseur, seringue... sont à trier dans des boîtes à aiguilles. **A retirer et ramener en pharmacie.**

**2 LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES**  
Ce sont des déchets ménagers issus d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Ils se présentent sous forme liquide, solide, pâteuse ou gazeuse. Les déchets diffus spécifiques doivent être ramenés en déchèterie. Le gardien effectue un premier tri pour éviter de mélanger les produits chimiques incompatibles. Ils sont enlevés et transportés par des opérateurs spécialisés pour être éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

**3 LES DÉCHETS DANGEREUX**  
Les déchets dit dangereux sont des déchets qui est sont polluants, voire toxiques et qui peut représenter un risque pour la santé ou l'environnement. Il est peut-être hautement inflammable, explosif, nocif, irritant, corrosif ou encore écotoxique. Ces déchets nécessitent un traitement adapté, en accord avec la réglementation en vigueur.  
Parmi les déchets dangereux qui ne sont pas des DDS, on trouve notamment les batteries, les radiographies, les piles et les ampoules. Ils sont à ramener en déchèterie. Ces deux derniers peuvent être ramenés en point de vente également.

**4 LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES**  
Cela regroupe tous les appareils fonctionnant sur piles, secteurs et batteries. Les câbles et connectiques utilisés avec ces appareils sont aussi concernés. Les DEEE sont composés de matériaux polluants et de matériaux valorisables. La collecte et le traitement des DEEE permettent de limiter le gaspillage des ressources naturelles et d'éviter la propagation des substances polluantes, tels que les gaz CFC, le plomb, le mercure... Les DEEE doivent être amenés en déchèterie.

**5 LE TEXTILE**  
De la fabrication en passant par leur lavage jusqu'à leur fin de vie, les vêtements ont un lourd impact environnemental et l'industrie du textile est l'une des plus polluantes. Vendez, donnez ou sinon participez à leur réemploi ou recyclage en les déposant dans les bornes textiles.



## Tri des déchets alimentaires : poches compostables et alternatives



Pour la collecte des déchets alimentaires, le Smicotom fournit 6 rouleaux de poches compostables par an soit 180 poches. Alors que cela correspond en moyenne à une poche tous les deux jours, des substituts peuvent être utilisés si la quantité est insuffisante.

Toutefois, il est indispensable que les moyens utilisés soient compatibles avec le traitement des déchets alimentaires sur la plateforme de compostage.

POCHES EN PLASTIQUE INTERDITES



Réutilisez les poches compostables ou papier des fruits et légumes



Enveloppez dans du papier journal



Poches compostables disponibles dans le commerce  
Mention compostable obligatoire  
COMPOSTABLE ≠ RECYCLABLE

## Rappel consignes bac vert

Le bac est vert mais ce n'est PAS pour les déchets verts ! C'est un bac pour les déchets alimentaires.



Uniquement un peu de **tonte et de feuilles mortes d'automne** (feuilles tombées au sol) sont autorisés en **petite quantité** afin de couvrir les odeurs et limiter la prolifération des vers.

**Pourquoi «tonte et feuilles mortes uniquement» ?** : déchets non ligneux, qui ne présentent pas de risques pour la sécurité des ripeurs et l'usure du matériel.

**Pourquoi en petite quantité ?** : la présence de déchets verts réduit considérablement le volume disponible dans la benne entraînant des rotations supplémentaires donc des coûts de collecte plus élevés.

## Pass' Déchèterie : trois éléments à retenir

**Remise à zéro automatique**  
des crédits de passage en déchèterie au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Pas de fin de validité tant que vous êtes dans le logement**  
Pensez à nous signaler tout déménagement.

**Accès aux 9 déchèteries du territoire Smicotom**  
avec votre QR Code

## Suivez-nous

Retrouvez l'information du SMICOTOM sur :

- @SMICOTOM
- Lettre d'information électronique mensuelle  
Abonnez-vous sur le site internet smicotom.fr
- Téléchargez l'application Smicotom - l'info déchets

## Contactez-nous

Les services administratifs du SMICOTOM sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

- 05 56 73 27 40
- 20 Zone d'Activités  
33112 Saint-Laurent-Médoc

# COLLECTE DES DÉCHETS

à partir du  
**6 janvier**  
**2025**

GRAYAN ET L'HÔPITAL  
LESPARRE MÉDOC  
PAUILLAC

VENDAYS MONTALIVET  
VENSAC - SECTEUR OCÉAN

## NOUVEAUX PLANNINGS



**SORTEZ LES BONS BACS, LES BONS JOURS.**  
**PLANNINGS DISPONIBLES SUR [WWW.SMICOTOM.FR](http://WWW.SMICOTOM.FR)**



VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE PERSONNALISÉ  
DISPONIBLE SUR VOTRE TÉLÉPHONE & DES  
NOTIFICATIONS DE RAPPEL DE COLLECTE LA VEILLE

**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION  
GRATUITE ET PRATIQUE**